

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

ALEX : Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMÉDÉ

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Didier THÉVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Amandine DUNAND

Absents : **2**

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

DEL2023-064 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN-DE-SIXT

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-37 ;

Vu la demande de la Commission Déchets en date du 3 juillet 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant le projet d'agrandissement de la déchetterie de Saint Jean-de-Sixt, rendu nécessaire par l'augmentation des tonnages et la multiplication des flux à trier ;

Il est proposé au Conseil communautaire l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section A sous le n° 1431 d'une surface de 2651 m², jouxtant la déchetterie de Saint Jean-de-Sixt et inscrite au PLU en zone NE.

Le prix de vente de la parcelle est fixé à 30 € le m² net acheteur, frais de notaire à charge de la CCVT.

Il est précisé qu'un ajustement à la marge de la surface est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain situé sur la Commune de Saint Jean-de-Sixt, parcelle cadastrée section A sous le n° 1431 au prix de 30 € le m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure d'acquisition et à signer l'acte notarié et tous les documents afférents.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nathalie BULEUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Buleux", with a horizontal line underneath.

*Délibération transmise en Préfecture le 26/07/2023
Publiée le 26/07/2026*